



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

751-SD



FINANCES PUBLIQUES

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES DE RUFFEC
SGC DE RUFFEC
5 BLD DES GRANDS ROCS
16700 RUFFEC

**Direction générale des Finances publiques
Centre des Finances publiques de RUFFEC**

5 BLD des Grands Rocs
16700 Ruffec
Téléphone : 05 45 30 77 80
Mél. : sgc.ruffec@dgfip.finances.gouv.fr

POUR NOUS JOINDRE :

Jours et heures d'ouverture : lundi, mardi, jeudi et
vendredi
Réception : avec ou sans RDV de 8h45 à 12h
Affaire suivie par : Marie-hélène LIZOT
Téléphone : 05 16 56 00 51
Mail : marie-helene.lizot@dgfip.finances.gouv.fr
Réf. : M57

MAIRIE DE AUSSAC-VADALLE

61 RUE DE LA REPUBLIQUE

16560 AUSSAC-VADALLE

Ruffec, le 19/06/2023

Objet : Avis du comptable public sur la mise en œuvre du droit d'option pour adopter le référentiel M57

Madame, Monsieur,

Par mail du 13/06/2023, vous sollicitez, en application du décret n° 2015-1899 du 30 décembre 2015, mon avis sur l'adoption du référentiel M57 par droit d'option au 1^{er} janvier 2024 pour la commune de AUSSAC VADALLE

En application des dispositions précitées, j'ai l'honneur d'accuser réception de votre demande et de vous faire part de mon accord de principe pour l'application de la M57 à compter du 1^{er} janvier 2024 par la commune de AUSSAC VADALLE

Dans le cadre de ce changement de référentiel, je me permets d'appeler votre attention sur le point suivant:

- le changement de nomenclature ne peut intervenir qu'à compter du 1^{er} janvier suivant la date de la délibération par laquelle la collectivité applique son droit d'option pour le référentiel M57 ;
 - la présence d'un solde débiteur au compte 1069, dès lors que ce compte n'existe plus dans le référentiel M57 et nécessite dès lors son apurement dans des conditions précises ;
 - l'option pour le référentiel M57 implique l'adoption du référentiel pour ses éventuels budgets annexes administratifs, les budgets SPIC demeurant régis par l'instruction budgétaire et comptable M4.
- En application des dispositions de l'article 1^{er} du décret n°2005-1899 précitées, le présent avis est joint au projet de délibération.

Je me tiens à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Comptable Public
Marie-hélène LIZOT